

**MAIRIE****DE****COMBON****DÉCISION DU MAIRE****N° 2026/001****Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de l'Eure pour l'année 2026**

Monsieur le maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/36 du 30 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le maire pour notamment effectuer au nom de la commune le « renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » (alinéa 21) ;

Vu la proposition de renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de l'Eure pour l'année 2026 ;

Considérant l'ensemble des services et informations pertinentes fournis par l'association des maires ruraux de l'Eure ;

**DÉCIDE**

**Article 1** – Le bulletin d'adhésion à l'association des maires ruraux de l'Eure pour l'année 2026, joint à la présente décision, est signé le 13/01/2026.

**Article 2** – La somme correspondant à cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, au chapitre 011 (charges à caractères général).

**Article 3** – La présente décision :

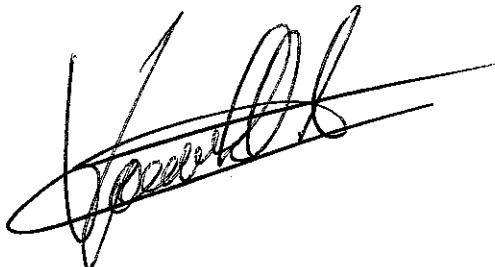
- Sera transmise à la préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Combon et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen par courrier ou sur le site télerecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Combon, le 13/01/2026.

Publié le : 13 JAN. 2026

Le maire de Combon,

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS



 A large, handwritten signature in black ink, which appears to read "Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS", is written over a diagonal line. The signature is fluid and cursive.



Votre adhésion peut être incluse dans votre budget municipal au chapitre 6281.  
Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter aux adresses ci-dessous.



## Association des Maires Ruraux de l'Eure

### Adresse Postale :

Association des Maires Ruraux de l'Eure  
5 Rue aux Juifs  
27 110 Daubeuf-La-Campagne

### Adresse Électronique :

lesmairesruraux27@orange.fr  
27.amr@gmail.com

## Des maires au service des maires



### Commune adhérente

N° INSEE : 217164 N° SIRET : 21270164300018

Nom du Maire : LECAVELIER-DÉSÉTANUS Prénom du Maire : Rémy

Adresse postale mairie : 17 Rue de la mairie

Code Postal : 2171710 Commune : COMBON

Adresse électronique mairie : mairie@mairie-de-combon.fr

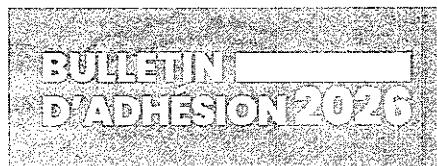
Adresse électronique Maire : remi.lecavelier@orange.fr

Téléphone mairie / Maire : 02 32 35 41 22 / 06 07 04 18 12

Les informations indiquées font l'objet d'un traitement informatisé destiné à organiser la diffusion d'informations et le suivi comptable des adhérents de l'AMR. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, veuillez adresser un mail à l'adresse indiquée ci-dessus. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### COMMENT ADHERER ?

1. Compléter les informations de votre commune au recto.
2. Cocher vos préférences d'adhésion et votre mode de règlement au verso.
3. Envoyer le bulletin par courrier ou mail aux adresses indiquées ci-dessus.
4. Régler la facture de l'AMR que vous allez recevoir par Chorus Pro en indiquant votre numéro INSEE dans le libellé de votre paiement.



## Adhésion (cocher et compléter)

Cotisation nationale\* (85 €) et cotisation départementale (15€) : 100 €

Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36 000 communes » ..... x 10 €

Total adhésion ..... 100. €

\* Comprend un abonnement au mensuel « 36 000 Communes », un dépannage juridique, un accès privilégié à Campagnol.fr, aux Jeudis de la formation, au service Ingénierie et à des informations régulières sur les actions de l'AMRF

## Règlement (cocher)

Par mandat administratif  Par chèque à l'ordre de « AMR27 »

## Signatures

Fait à : COMBON .....

Fait à Daubeuf-La-Campagne

Le : 13/01/2026 .....

Le 05 janvier 2026

Signature Maire :

Laurance Bussière, présidente de l'AMR27



Rémy LECAVELLIER-DÉSÉTANGS  
Maire de COMBON

## INFORMATIONS BANCAIRES :

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'EURE

N° SIRET : 82185323100016

CA NORMANDIE SEINE

RIB : 18306 00228 07864094001 41

IBAN : FR76 1830 6002 2807 8640 9400 141

CODE BIC : AGRIFRPP883